Dans le cadre du PRS3 2023-2028 et de la réforme des autorisations, les travaux et la concertation avec les acteurs menés en 2022, notamment le Pr Fréour du CHU de Nantes ont abouti aux orientations suivantes :

- ***Prévoir six implantations pour l'activité de conservation des gamètes en lien avec l'article L.2142-12 du CSP*** (motifs non médicaux) : trois pour le 44, une pour le 49, une pour le 72 et une pour le 85.
- ***Prévoir une implantation pour les activités cliniques et biologiques en lien avec le don de gamètes en Maine-et-Loire***.
- Pour les autres modalités d'AMP, les besoins sont couverts par les structures existantes ; ***il n'y a pas lieu de prévoir des implantations supplémentaires***.

Le bilan du PRS3 débutera en 2027.

Une première réunion est prévue au 3° trimestre 2026.

A l'heure actuelle, les 7 nouvelles implantations ont été autorisées (7 établissements et 7 laboratoires).

Les demandes d'autorisations nouvelles depuis le PRS3 concernent uniquement le département de Loire Atlantique pour la conservation sociétale des ovocytes et le prélèvement de spermatozoïdes. Les demandes émanent d'établissements privés.

Concernant le prélèvement de spermatozoïdes, la demande sera examinée dans le cadre du prochain PRS.

Concernant la préservation sociétale des ovocytes, le département de Loire Atlantique dispose d'une offre publique dans 3 établissements. Pour 2 établissements, l'activité a débuté en avril 2025.

Sur la région Pays de la Loire, 6 établissements sont autorisés. Quatre ont débuté leur activité en 2025.

Les délais d'accès à une première consultation vont de 2 à 10 mois (CHU Nantes).

Les délais entre la première prise de rendez-vous et la première conservation vont de 3.5 mois à 24 mois. Le délai de 24 mois concerne le CHU de Nantes en Loire Atlantique. Les autres établissements se situent dans la moyenne nationale.

Le sujet des délais d'accès est très abordé par les professionnels de l'endométriose.

A noter que 3 établissements de la région ont une filière parisienne (et bordelaise pour l'un d'entre eux) qui les amène à s'interroger sur les priorisations d'accès géographique et sur les limites d'âge : le CH de Saint Nazaire (Loire Atlantique) a de nombreuses demandes de patientes parisiennes âgées de plus de 35 ans.

Les établissements s'interrogent aussi sur la priorisation des activités d'AMP entre AMP médicale et AMP sociétale, sur le nombre maximum de cycles pour ne pas trop allonger les délais.